

# Bulletin

## pour comptables & experts-comptables



### Contenu

- Le guichet unique de Xerius prend forme
- Barème des cotisations sociales 2010
- Le précompte professionnel reste inchangé en 2010
- L'attestation charges salariales pour l'année 2009 est disponible en ligne
- Attention au précompte professionnel de 2009 après le 15 janvier 2010
- L'utilisation privée du GSM d'entreprise plus chère prochainement ?
- Nouvelles méthodes de calcul pour l'avantage voiture de société à partir de 2010 : aussi pour les dirigeants
- Les fiches fiscales arrivent !
- Demandez en ligne vos documents Xerius pour 2010
- Attestations fiscales: disponibles dès fin janvier sur notre Guichet Digital
- Xerius applique toujours les frais de gestion les plus bas du marché

## Le guichet unique de Xerius prend forme

Désormais, tous les candidats entrepreneurs, belges et étrangers, peuvent s'adresser à un seul et même interlocuteur pour obtenir toutes les informations et demander toutes les autorisations nécessaires: le guichet unique. Le guichet d'entreprises de Xerius remplira dorénavant le rôle de guichet unique.

### La directive européenne sur les services

La création du guichet unique résulte de la directive européenne sur les services, en vigueur depuis le 28 décembre dernier. Cette directive dispose que tout (candidat) entrepreneur doit pouvoir accomplir toutes les procédures et formalités et obtenir toutes les informations nécessaires pour démarrer ou développer une entreprise dans un autre pays. L'objectif? Simplifier la tâche des entreprises qui souhaitent exercer des activités dans d'autres États membres de l'UE. Il est important de savoir que les Belges peuvent également s'adresser à un guichet unique en Belgique. Les pouvoirs publics ont en effet décidé d'étendre la directive européenne sur les services à ses propres ressortissants, de manière à ce qu'ils puissent, eux aussi, s'adresser à un seul interlocuteur pour obtenir des informations et demander toutes les autorisations nécessaires.

### Le guichet unique de Xerius

In ons land zullen de ondernemingsloketten de taak van het Dans notre pays, ce sont les guichets d'entreprises qui se verront confier le rôle de guichet unique. Le Guichet d'entreprises Biz, le guichet d'entreprises agréé de Xerius, est donc devenu votre guichet unique. Nous sommes ainsi plus que jamais la plate-forme de lancement et l'interlocuteur par

excellence pour quiconque souhaite démarrer ou développer sa propre entreprise.

Par l'intermédiaire du guichet unique, nous informons, accompagnons et conseillons tous les entrepreneurs et réglons toutes les formalités et demandes des entrepreneurs en début d'activité. Les organes compétents demeurent naturellement responsables de l'octroi ou non d'une autorisation.

Tout ne doit pas pour autant être réglé obligatoirement par l'intermédiaire du guichet unique. Le candidat entrepreneur est toujours libre de s'adresser directement à l'autorité compétente. Nous indiquerons dans tous les cas la marche à suivre à tous les entrepreneurs.

### Votre rôle dans l'histoire

Nous nous ferons également un plaisir de vous informer plus avant sur tout ce qui touche au guichet unique. Notre propre guichet unique est en plein développement et dès qu'il sera tout à fait opérationnel, nous vous inviterons à une séance d'information détaillée. Que signifie concrètement le guichet unique pour vos clients? Et pour vous, en votre qualité de comptable? Que nous réserve l'avenir? C'est à ces questions, entre autres, que vous recevrez prochainement une réponse.

### Vous souhaitez en savoir plus dès à présent?

Si vous souhaitez d'ores et déjà obtenir un complément d'informations sur le guichet unique, veuillez prendre contact avec votre account manager.

Nous vous tiendrons en tout cas au courant de tout nouveau développement.

# Barème des cotisations sociales 2010

Les cotisations mentionnées comprennent les frais de gestion de **3,05%** et sont payables par trimestre.

Coefficient de revalorisation: 1,0734670086

ACTIVITÉ PRINCIPALE			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF <sup>1</sup>	Cotisation	Revenus
1 <sup>re</sup> année complète: 20,50%	€ 624,48	€ 670,18	moins de € 11.824,39
2 <sup>ème</sup> année complète: 21,00%	€ 639,71	22,00%	entre € 11.824,39 et € 51.059,94
3 <sup>ème</sup> année complète: 21,50%	€ 654,94	14,16%	entre € 51.059,94 et € 75.246,19
		0%	plus de € 75.246,19
RINA <sup>2</sup> (€)	Indépendants débutants 20,50% sur RINA <sup>2</sup> (€)	Indépendants établis 22% sur RINA <sup>2</sup> (€)	
5.000	624,48	670,18	
7.500	624,48	670,18	
10.000	624,48	670,18	
15.000	792,20	912,62	
20.000	1.056,26	1.216,82	
25.000	1.320,33	1.521,04	
30.000	1.584,39	1.825,24	
40.000	2.112,53	2.433,66	
50.000	2.640,66	2.989,28	
60.000	3.022,77	3.380,88	
76.000	3.578,95	3.776,26	

CONJOINTS AIDANTS			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF <sup>1</sup>	Cotisation	Revenus
1 <sup>re</sup> année complète: 20,50%	€ 274,34	€ 294,41	moins de € 5.194,46
2 <sup>ème</sup> année complète: 21,00%	€ 281,03	22,00%	jusqu'à € 51.059,94
3 <sup>ème</sup> année complète: 21,50%	€ 287,72	14,16%	entre € 51.059,94 et € 75.246,19
		0%	plus de € 75.246,19
RINA <sup>2</sup> (€)	Maxi-statut (€)		Mini-statut (€) sur base du revenu de l'indépendant 2007
	DÉBUTANTS	ÉTABLIS	
5.000	274,34	304,21	24,06
7.500	396,10	456,31	24,06
10.000	528,13	608,41	24,06
15.000	792,20	912,62	31,80
20.000	1.056,26	1.216,82	43,69
25.000	1.320,33	1.521,04	54,62
30.000	1.584,39	1.825,24	65,54
40.000	2.112,53	2.433,66	87,39
50.000	2.640,66	2.989,28	107,35
60.000	3.022,77	3.380,88	121,45
76.000	3.578,95	3.776,26	135,70

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF <sup>1</sup>	Cotisation	Revenus
1 <sup>re</sup> année complète: 20,50%	€ 69,10	€ 0	moins de € 1.308,18
2 <sup>ème</sup> année complète: 21,00%	€ 70,77	€ 74,14	€ 1.308,18
3 <sup>ème</sup> année complète: 21,50%	€ 72,46	22,00%	entre € 1.308,18 et € 51.059,94
		14,16%	entre € 51.059,94 et € 75.246,19
RINA <sup>2</sup> (€)	Indépendants débutants sur base des revenus 2010 (€)	Indépendants établis sur base des revenus 2007 (€)	
1.000	0	0	
2.500	132,04	152,10	
4.000	211,25	243,36	
5.000	264,07	304,21	
7.500	396,10	456,31	
9.000	475,32	547,57	
> 11.824,39	= cotisations activité principale		

PERSONNES MARIÉES, VEU(F)(VE)S, ÉTUDIANTS: ART. 37			
INDÉPENDANTS DÉBUTANTS		INDÉPENDANTS ÉTABLIS	
	CMF <sup>1</sup>	Cotisation	Revenus
1 <sup>re</sup> année complète: 20,50%	€ 327,13	€ 0	moins de € 1.308,18
2 <sup>ème</sup> année complète: 21,00%	€ 335,11	22,00%	entre € 1.308,18 et € 6.194,10
3 <sup>ème</sup> année complète: 21,50%	€ 343,09	€ 670,18	entre € 6.194,10 et € 11.824,39
		voir activité principale	plus de € 11.824,39
RINA <sup>2</sup> (€)	Indépendants débutants sur base des revenus 2010 (€)	Indépendants établis sur base des revenus 2007 (€)	
1.000	0	0	
2.500	327,13	152,10	
4.000	327,13	243,36	
5.000	327,13	304,21	
7.500	624,48	670,18	
9.000	624,48	670,18	
> 11.824,39	= cotisations activité principale		

PENSIONNÉS							
	Pension de retraite moins de 65 ans		Pension de survie moins de 65 ans		Pension de retraite ou de survie plus de 65 ans		Sans pension complète et âge de pension atteint
	sans enfants à charge	avec enfants à charge	sans enfants à charge	avec enfants à charge	sans enfants à charge	avec enfants à charge	
Revenu annuel autorisé 2010	€ 5.937,26	€ 8.905,89	€ 13.824,00	€ 17.280,00	€ 17.149,19	€ 20.859,98	
CMF <sup>1</sup>	€ 99,08	€ 99,08	€ 624,48	€ 624,48	€ 99,08	€ 99,08	€ 138,18
Revenu + %	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 13.824,00: 22,00%	moins de € 17.280,00: 22,00%	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 2.616,35: 0	moins de € 2.616,35: 0
	jusqu'à € 5.937,26: 14,70%	jusqu'à € 8.905,89: 14,70%			jusqu'à € 17.149,19: 14,70%	jusqu'à € 20.859,98: 14,70%	jusqu'à € 51.059,94: 22,00% entre € 51.059,94 et € 75.246,19: 14,16%
Cotisation maximale	€ 224,86	€ 337,27	€ 783,51	€ 979,39	€ 649,45	€ 789,99	€ 3.776,26

<sup>1</sup> CMF = Cotisation Minimum Forfaitaire: forfaitaire étant donné qu'il s'agit d'une cotisation provisoire qui sera revue après 2 ans, minimum parce que vous devez payer au moins ce montant.

<sup>2</sup> RINA = Revenu Imposable Net Annuel: votre revenu annuel en qualité d'indépendant après déduction de vos frais professionnels et avant impôts.

## Le précompte professionnel 2010

Le fisc n'applique pas l'indexation négative en fonction des taux d'imposition. C'est pourquoi le précompte professionnel restera inchangé en 2010 et les tarifs appliqués seront les mêmes qu'en 2009.

Néanmoins, le précompte professionnel des dirigeants d'entreprise change à cause de l'adaptation des frais professionnels forfaitaires. A partir de 2010, ce forfait est limité à 3 % avec un maximum de € 2150.

## L'attestation charges salariales pour l'année 2009 est disponible en ligne

**E**n attente de la clôture de l'exercice et des documents fiscaux, les attestations charges salariales pour l'année calendrier 2009 sont déjà disponibles en ligne à compter du 25 janvier 2010. Vous ne devez donc pas attendre votre

clôture annuelle pour recevoir ces documents par la poste. Surfez sur l'application en ligne documents comptables via [www.accdesk.be](http://www.accdesk.be) pour consulter ces documents.

## Attention au précompte professionnel de 2009 après le 15 janvier 2010

**L**es calculs réalisés après le 15 janvier 2010 concernant l'année 2009 avec une retenue du précompte professionnel impliquent que le bureau des recettes imputera des intérêts de retard. Ces intérêts de retard s'élèvent à un pourcentage

annuel de 7% et sont imputés si le montant mensuel comprend au moins € 5 d'intérêts. Si le précompte professionnel tardif s'élève à plus de € 850, l'employeur paiera des intérêts.

## L'utilisation privée du GSM d'entreprise plus chère prochainement ?

**L'**ONSS envisage de compter un avantage forfaitaire de € 12,50 par mois pour l'utilisation privée du GSM d'entreprise. Cela signifierait pour l'employeur une augmentation des frais bruts de quelque 4 euros par mois par GSM.

Nous ne savons pas encore si le fisc suivra et encore moins quand cette valorisation forfaitaire entrera en vigueur. On n'échapperait à cet avantage qu'en scindant effectivement les communications privées et professionnelles.

## Nouvelles méthodes de calcul pour l'avantage voiture de société à partir de 2010 : aussi pour les dirigeants

**A**partir de janvier 2010, le calcul de l'avantage de toute nature pour les voitures de société n'est plus réalisé sur la base des CV fiscaux, mais en fonction de l'émission de CO2 du véhicule. Ce nouveau règlement s'applique également aux dirigeants d'entreprise. Plus la voiture est écologique, moins vous payez d'impôts.

Un exemple : sur la base de l'avantage de toute nature à concurrence de 5000 km, un dirigeant d'entreprise paiera pour une Audi Q7 plus ou moins € 25 d'impôts en plus. Pour les voitures plus courantes, nous voyons une baisse au niveau de l'avantage imposable.

## Les fiches fiscales arrivent !

**L**es dernières inscriptions concernant l'année 2009 arrivent à leur terme. Les premières fiches 281 seront réalisées au mois de février 2010. En vue de prévenir toute correction ou supplément ultérieur, il est conseillé de transmettre à temps l'ensemble des données nécessaires à votre secrétariat social.

Pensez aux mentions des frais remboursés, des avantages de toute nature, etc. En ce qui concerne les dirigeants d'entreprise, les avantages concernant par exemple l'excédent de location, les avantages compte courant ou les cotisations sociales à charge de la société doivent être communiqués.



## Demandez en ligne vos documents Xerius pour 2010

Comme chaque année, vous pouvez demander tous les documents et brochures Xerius via notre « infothèque ». Nos brochures ont été adaptées en fonction des nouveaux chiffres et de la nouvelle législation de 2010. Vous pouvez également commander chez nous le pratique et très apprécié «Le fisc en poche ».

La demande se fait de nouveau par l'intermédiaire de notre site web. Surfez sur [www.xerius.be/infotheque](http://www.xerius.be/infotheque), complétez vos données et sélectionnez les documents que vous désirez recevoir. Nous nous occupons du reste!

## Attestations fiscales: disponibles dès fin janvier sur notre Guichet Digital

Dans le courant du mois d'avril, Xerius Caisse d'Assurances Sociales enverra à tous ses affiliés indépendants une attestation fiscale 2008 pour la déclaration d'impôt à rentrer en 2009.

Dès le mois de février, vous pourrez, en tant que comptable ou expert-comptable, consulter en ligne l'attestation fiscale de vos clients indépendants par le biais du Guichet Digital de Xerius Caisse d'Assurances Sociales. Vous aurez ainsi un aperçu des cotisations sociales payées ainsi que des primes versées en faveur de la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants. De même, vous pouvez également consulter l'attestation de carrière officielle en permanence et l'imprimer.

Via notre Guichet Digital, vous avez donc accès à tout moment, 24 heures sur 24, à la situation la plus récente de vos clients en matière de sécurité sociale.

Vous n'êtes pas encore enregistré? Surfez sur [www.accdesk.be](http://www.accdesk.be) et cliquez sur «Enregistrement en ligne».

Depuis peu, tous les clients Xerius peuvent consulter leur dossier en ligne. Dès la fin du mois de janvier, ils pourront également consulter leur attestation fiscale en surfant sur [www.xerius.be/mondossier](http://www.xerius.be/mondossier).

## Xerius applique toujours les frais de gestion les plus bas du marché

Pour gérer le dossier de votre client, toute caisse d'assurances sociales facture des frais de gestion proportionnels aux cotisations versées. Depuis des années déjà, Xerius Caisse d'Assurances Sociales applique les frais de gestion les plus bas du secteur, soit 3,05%.

En 2010 également, votre client sera donc gagnant en optant pour Xerius Caisse d'Assurances Sociales. Un minimum de frais de gestion pour un maximum de service, voilà notre objectif !

### Vous désirez plus d'informations ?

#### Xerius

[www.xerius.be](http://www.xerius.be)  
[info@xerius.be](mailto:info@xerius.be)  
 Tél. 02 609 62 20

#### SD Worx

[www.sdworx.be](http://www.sdworx.be)  
[info@sdworx.com](mailto:info@sdworx.com)  
 Tél. 078 150 450

1070 BRUXELLES Rue de France 95  
 1210 BRUXELLES Rue Royale 284  
 6000 CHARLEROI Place Rucloux 4  
 4020 LIEGE Parc d'affaires Zénobe Gramme, Quai des Vennes 16  
 1435 MONT-SAINT-GUIBERT Rue Fond Cattelain 5